



# VAULX' Infos

N° 2022-04 Juin 2022

Mairie de Vaulx  
32 Route d'Hauteville  
74150 VAULX



Téléphone : 04 50 60 55 63  
Courriel : [mairie@vaulx74.fr](mailto:mairie@vaulx74.fr)  
Site Internet : [www.vaulx74.fr](http://www.vaulx74.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi : 8h30 à 12h00  
Mercredi : 13h30 à 18h30  
Vendredi : 13h30 à 18h30

Permanences du Maire et des Adjointes  
sur RDV : s'adresser au secrétariat de  
la mairie

Spécial Finances  
communales  
2021-2022



## LE BUDGET EST L'ACTE JURIDIQUE QUI PRÉVOIT ET AUTORISE LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur des orientations d'une commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ce budget énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année.

Le budget de Vaulx a été voté le premier avril 2022. En cours d'année des décisions modificatives pourront être nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Réalisé et mis en page par le groupe de travail communication.

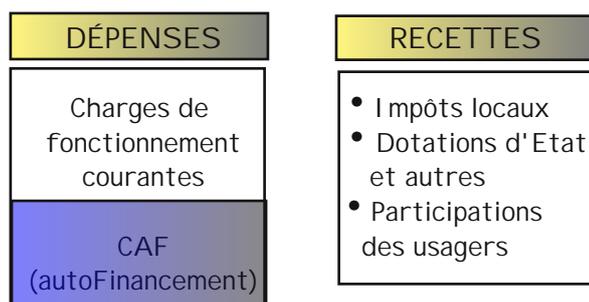
Responsable de la publication : Isabelle Vendrasco.

Impression Mairie - Juin 2022.

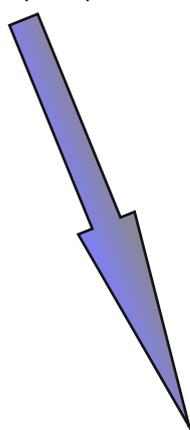
Ne pas jeter sur la voie publique

# SCHÉMA SIMPLIFIÉ

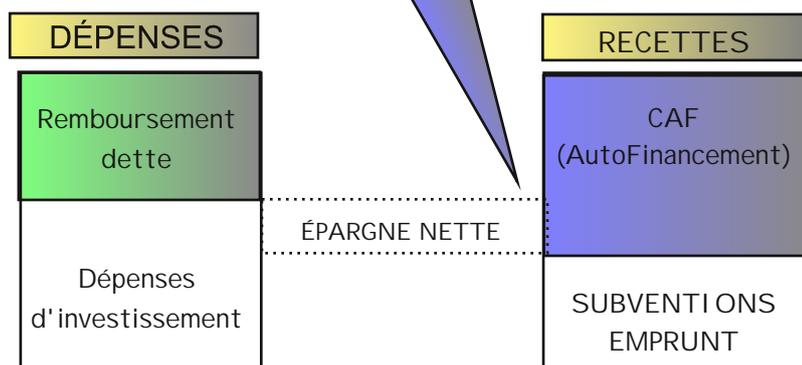
## SECTION DE FONCTIONNEMENT



La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement détermine la capacité d'autoFinancement (CAF)



## SECTION D'INVESTISSEMENT



Le budget des communes obéit à plusieurs principes dont un des principaux est celui de l'équilibre. Celui-ci s'entend à plusieurs niveaux :

- il doit exister un équilibre entre les dépenses et les recettes
- cet équilibre s'applique pour les dépenses de fonctionnement (charges courantes) mais aussi pour les dépenses d'investissement (équipements, infrastructures).
- enfin le remboursement de la dette doit être couvert par l'épargne de la collectivité.

# BILAN BUDGET 2021

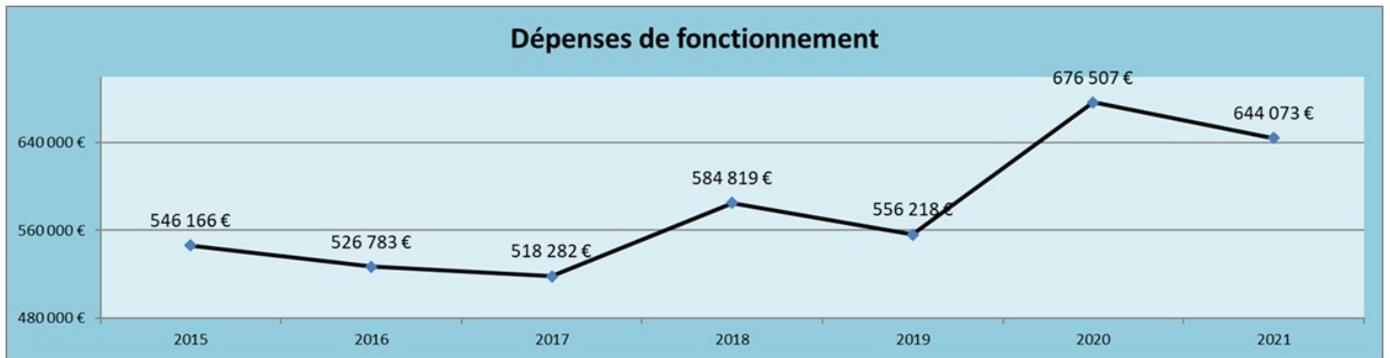
## BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Achats et Fournitures	224 641 €	Remb./Remun. Personnel	21 637 €
Charges de Personnel	252 567 €	Domaine et Services	44 940 €
Autres Charges et Impôts	81 839 €	Impôts et Taxes	480 430 €
Charges Financières	8 138 €	Dotations Etat Part. Subv.	217 415 €
Dotations Amortissement	17 465 €	Locations Immeubles et divers	55 712 €
FNGIR et Fond de péréquation	59 423 €	Produits financiers et divers	0 €
Opération d'ordre	0 €	Opération d'ordre / produits except.	210 €
Virement à section investissement	176 271 €		
<b>Total</b>	<b>820 344 €</b>	<b>Total</b>	<b>820 344 €</b>

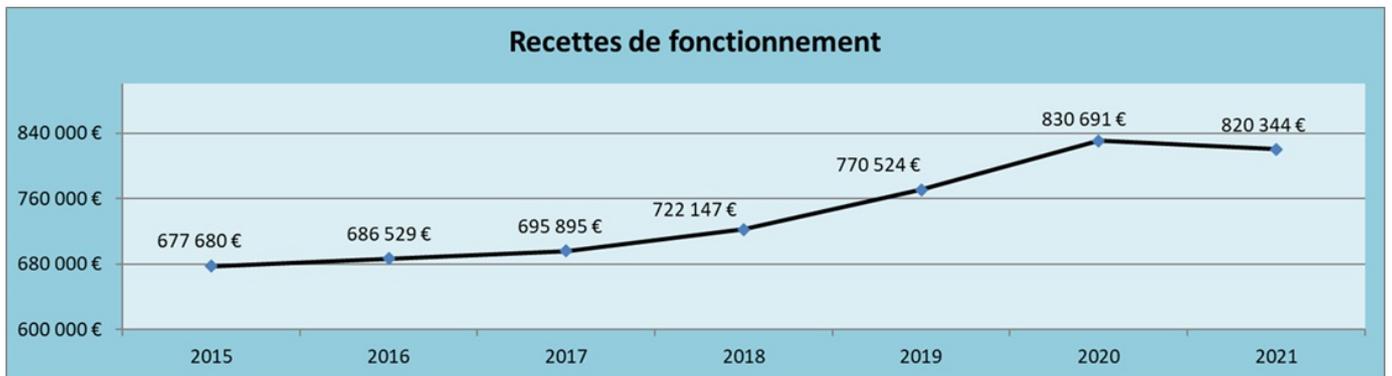
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilées	26 146 €		
Opération d'ordre	0 €		
Immo incorporelles	29 580 €	Opération d'ordre	20 633 €
Immo corporelles	551 160 €	Fonds divers / Dotations et autre	73 825 €
Immo en cours	0 €	Subventions d'Investissement	59 430 €
Dotations et divers	0 €	Amortissements	0 €
Subvention	0 €	Emprunts et dettes Assimilées	766 €
<b>Sous total</b>	<b>606 886 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>154 654 €</b>
		Report Section investissement	786 011 €
		Exédent de fonctionnement capitalisés en n-1	176 271 €
Fond de roulement	333 779 €		
<b>Total</b>	<b>1 116 935 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 116 936 €</b>

Remarque: Chiffres arrondis pour faciliter la lecture

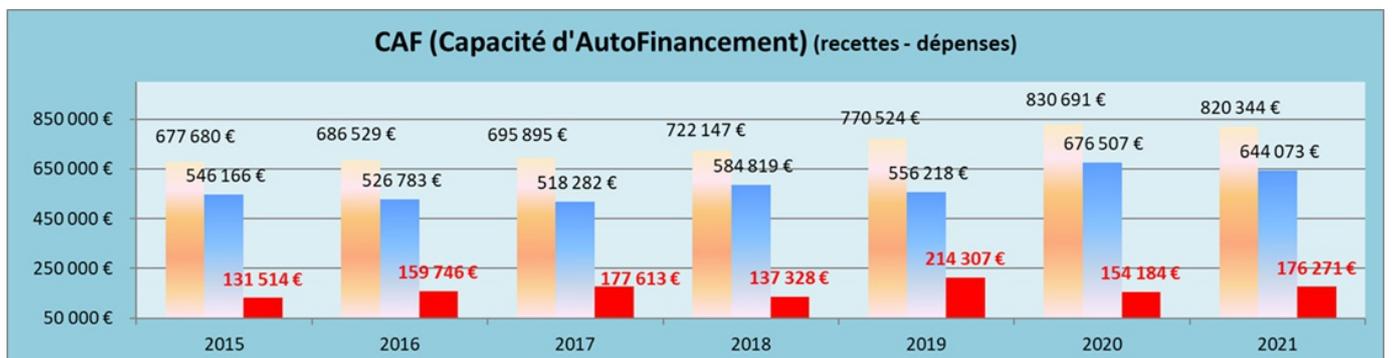
## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021



Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 4.5% en 2021. Ceci est principalement dû à un certain nombre de maintenances qui n'ont pu être réalisées en raison du COVID et une stabilité au niveau du personnel de mairie, ce qui a limité les interventions extérieures.

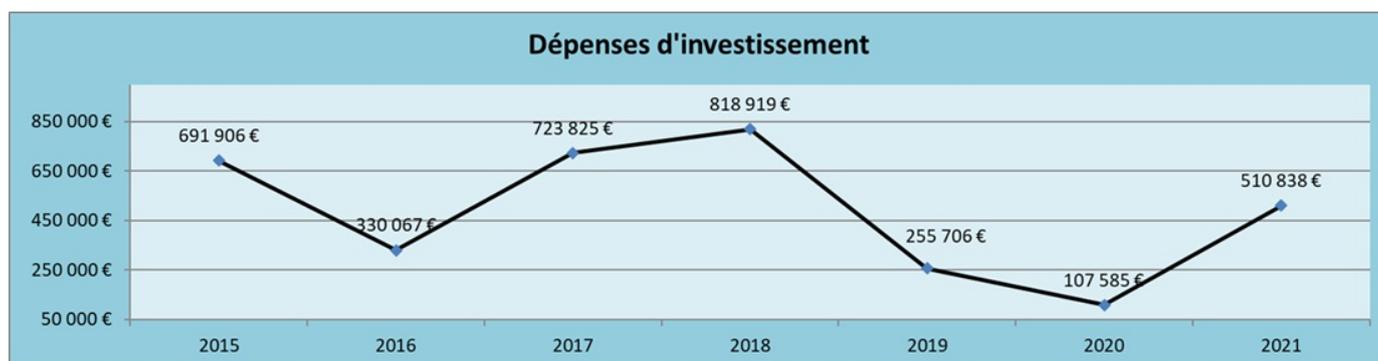


Une quasi stabilité des recettes de fonctionnement. La compensation de la taxe d'habitation supprimée a bien été réalisée, même si maintenant cette compensation reste constante malgré les nouvelles habitations.

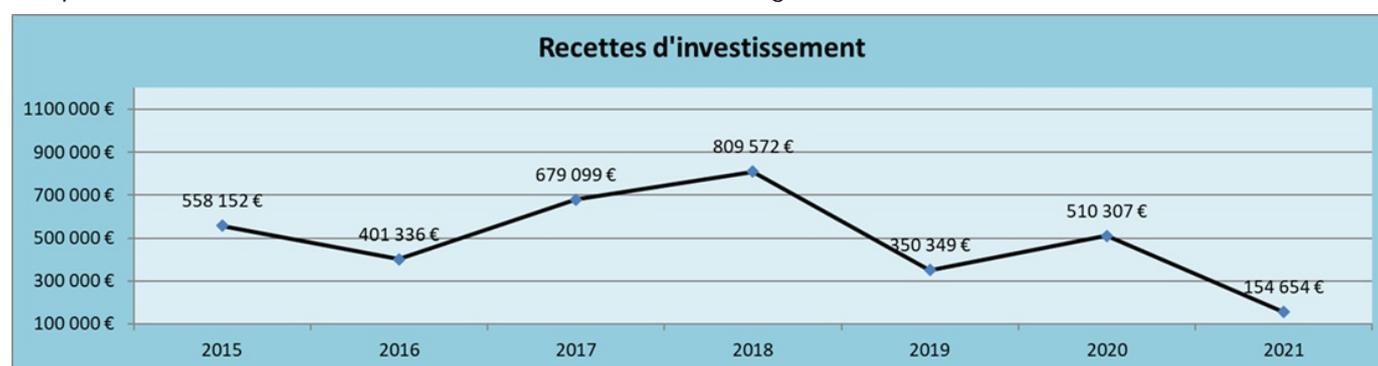


La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune de maintenir une très bonne capacité d'Autofinancement (CAF).

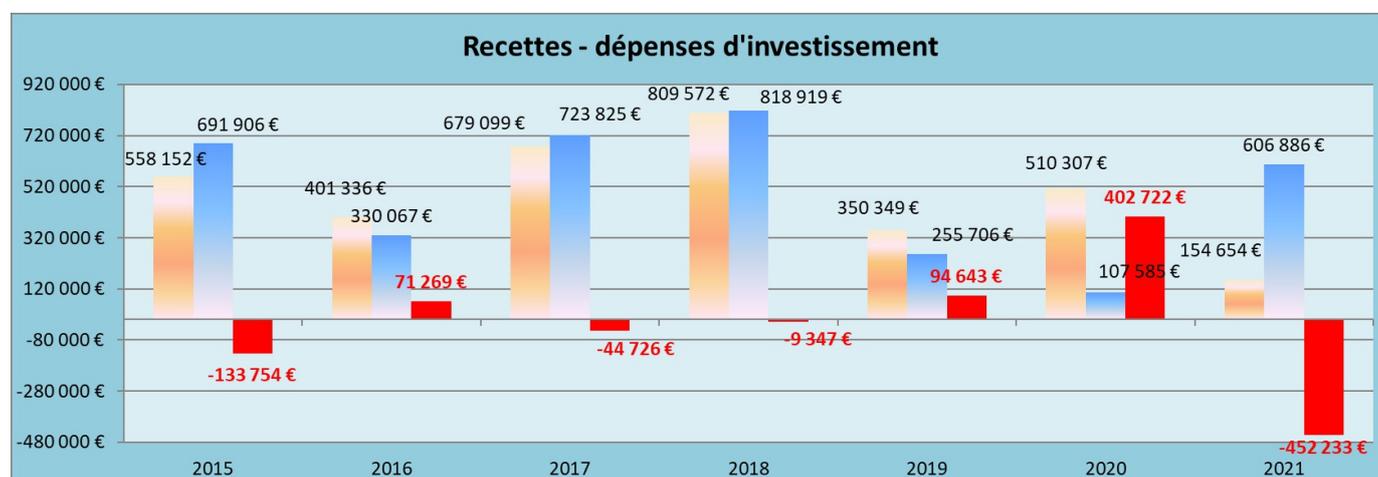
## SECTION D'INVESTISSEMENT 2021



Les dépenses d'investissement sont en hausse suite à différents travaux menés sur la commune (la grenette sur le terrain de loisir, l'abri pour le matériel technique, la sécurisation de l'école (barrières et portail), les différents travaux concernant l'isolation (portes, fenêtre, ...) et l'acquisition d'un bâtiment artisanal au centre du village.



Les recettes d'investissements sont en baisse suite à peu de retour de TVA des années passées et dans l'attente des subventions des travaux effectués en 2021.



Sans prendre en compte le fond de roulement disponible, la différence entre les recettes et les dépenses est négative. L'excédent d'investissement reporté permet de compenser largement cette différence.

L'année 2021 a été une année de transition afin de réaliser des travaux moins conséquents en termes de budget mais nécessaires et utiles aux administrés.

Concernant l'endettement :

- Il est contenu et correspond à environ ~3.1 années de CAF alors que les communes similaires sur le 74 sont à 5.2 années
- Il représente 534€ de dette/habitant alors que les communes similaires sur le 74 sont proches de 1634€ de dette /habitant

Ces éléments nous montrent que notre commune se porte bien et a encore une bonne capacité d'endettement pour les projets du chef-lieu (voiries et services à la personne) prévus sur la 2ème partie du mandat.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Budget Principal	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	744 712 €
<b>Recettes</b>	805 672 €
<b>Capacité d'autofinancement</b>	60 960 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	516 612 €
<b>Recettes</b>	1 018 782 €
<b>Excédent pour investissement (Hors excédent d'investissement reporté)</b>	502 170 €

**Après délibération du Conseil Municipal du 01 avril 2022, les taux des deux taxes locales d'imposition restent inchangés pour 2022**

	Taux 2022	Taux 2021
<b>Taxe habitation*</b>		
Foncier bâti**	26,04%	26,04%
Foncier non bâti	47,14%	47,14%

**Montant du produit attendu : 354 989 €**

Remarque : chiffres arrondis pour faciliter la lecture

\* Les résidences secondaires restent toujours assujetties à la Taxe Habitation mais la commune n'a plus à voter son taux. La commune devrait percevoir 6143€ à ce titre en 2022.

\*\* Rappel : en 2020, la part départementale avait été transférée aux communes. Il avait été ajouté 12.03% au taux actuel de la TF communale.

**Remarque** : les bases pour la Taxe Foncière sur le bâti ont été augmentées de 10.71% par le gouvernement. Ce qui aura pour conséquences d'augmenter inévitablement la Taxe Foncière des Vaulxois.

L'augmentation des bases de 10,71% s'explique par la conjonction de trois facteurs :

- les constructions nouvellement taxées
- la limitation de l'exonération de taxe foncière bâtie sur les deux premières années
- l'augmentation annuelle des bases applicables à tous les propriétaires